

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 05 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le cinq novembre, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoint, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Hervé TAILLANDIER, Gérald COTTIN, Nicole LAROCHE -POLBOST, Guy COLLIN, Evelyne DESABRE, Nicolas FOURNIER, Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Marie-Odile RAYNAUD, Didier BEGAT.

ABSENT(S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicole LAROCHE-POLBOST

POUVOIR(S) : de Didier BEGAT à Jean-François BONNET

* * *

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2010 : **« AVANCE TERRITORIA – PRÉSENTATION ET EXPLICATIONS DES MODALITÉS DE PAIEMENT A LA SEM TERRITORIA » :**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la mairie, il y a lieu d'effectuer des virements de crédits afin de pouvoir régler des avances en faveur de la SEM TERRITORIA pour sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire, après avoir exposé aux membres du conseil les principes du mécanisme budgétaire des avances, propose la modification suivante :

- 2313 (041) DI : + 52.000 €

- 238 (041) RI : + 52.000 €

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

PRISE EN CHARGE DES FRAIS RELATIFS AUX ANIMATIONS COMMUNALES :

Dans un souci d'organisation, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de prendre en charge les frais inhérents aux différentes animations communales (repas, frais de déplacements ou autres)

La prise en charge sera fera sous condition de présentation de justificatifs.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu, pour mandatement, le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2010 versée au comptable du Trésor et rappelle le taux fixé par délibération en date du 10 octobre 2008 à hauteur de 50% par an. Il propose que soit révisé le barème alloué et suggère de porter le taux de cette indemnité à 75 %

Le conseil municipal,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an suivant un vote à main levée qui donné les résultats :

- Votants : 17 pour 75 % : 17 voix

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Françoise DEMANET pendant toute la période de ses fonctions. En ce qui concerne l'indemnité de confection de budget, les membres du conseil ne souhaitent pas qu'elle soit versée.

A noter que Monsieur Laurent REVIDON, adjoint, ne prend pas part à ce vote en raison de son appartenance aux services du Trésor Public.

* * *

ATTRIBUTION DE PRIME DE FIN D'ANNÉE AUX AGENTS SOUS CONTRAT AIDÉ :

Monsieur le Maire propose qu'une enveloppe de 539,88 € soit attribuée aux membres du personnel non titulaire (CAE et CA), cette éventualité étant prévue dans leur contrat respectif.

La répartition sera effectuée par Monsieur le Maire suivant avis de la commission du personnel.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

* * *

OCTROI D'UNE PRIME D'ANCIENNETÉ POUR 20 ANS DE SERVICE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Madame Dany MERCIER, adjoint technique 2^{ème} classe, travaille au sein de la collectivité depuis 20 ans dans le cadre d'un poste à temps non complet et propose, à cet effet, qu'une prime exceptionnelle de 100 € lui soit attribuée.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DES SCLÉROSÉS EN PLAQUES :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention émanant de l'association française des sclérosés en plaques.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE CORNUSSE :

Par courrier en date du 13 septembre 2010, la commune de CORNUSSE réclame à la municipalité un montant de 424,44 € concernant des frais de scolarité d'une élève domiciliée à Nérondes pour l'année scolaire 2009/2010.

Les membres du conseil émettent un accord de principe et demandent des informations complémentaires relatives à l'état des dépenses engagées.

* * *

REVERSEMENT AU SYNDICAT DES ÉCOLES DU DÉDOMMAGEMENT DES JOURS DE GRÈVE :

Madame Françoise RICHARD, adjoint au Maire, expose aux membres du conseil les modalités de remboursement des frais de personnel par l'Inspection Académique, occasionnés par la mise en place d'une structure d'accueil pour les élèves en cas d'absence pour grève des enseignants.

Jusqu'à présent, la commune percevait ces indemnités, mais sachant que le syndicat des écoles publiques prend en charge les dépenses de personnel affecté aux deux établissements scolaires, Monsieur le Maire propose que le budget syndical bénéficie de cette contribution financière à compter de la rentrée scolaire 2010/2011.

Avis favorable des membres du conseil.

* * *

MISE EN PLACE D'UNE PÉNALITÉ DE RETARD POUR DÉFAUT DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES EAUX USÉES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de propriétés ne sont pas raccordées au réseau d'eaux usées, alors que le délai imparti de 2 ans est dépassé.

Il propose la mise en place d'une pénalité pour défaut de raccordement au dit réseau en application de l'article L2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Son montant, payable par les propriétaires, correspondra à la part collectivité de la collecte et du traitement des eaux usées majorée de 50 % à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition, hormis M. Nicolas FOURNIER qui s'est abstenu.

* * *

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

- Obtention d'une subvention de 18.665 € (40% des dépenses hors taxes) dans le cadre de la dotation globale d'équipement 2010 pour les travaux de réhabilitation aux écoles
- Remise du trophée du bénévolat à M. Jean-François BONNET par le Comité du Cher des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports le 4/11/2010
- Compte rendu de l'assemblée générale de l'association « Nos Villages en Berry »
- Chants de Noël en l'église de Nérondes le 18 décembre et messe de Saint-Hubert avec la participation des Trompes de Chabrolles de Beffes le 27 novembre

- Communiqué du syndicat de l'Airain
- Remerciements de l'unité Gérontologique du Conseil Général pour la mise à disposition d'une salle communale dans le cadre de l'organisation de différents ateliers-rencontres
- Plaquette régionale du bilan 2009 de l'eau potable diffusée par l'ARS (Agence Régionale de Santé)
- Communication de la pétition de défense des Droits de l'Homme en IRAN
- Compte rendu d'activité 2009 du SDE du Cher (Syndicat Départemental d'Energie)
- Indemnisation de la compagnie d'assurance AXA suite aux sinistres occasionnés par la tempête du 27 au 28 février 2010
- Documentation relative à l'implantation de résidences villages seniors
- Motion de soutien de la commune de La Guerche s/l'Aubois contre la fermeture de la gendarmerie
- Remerciements des Maires de Vendée et de l'association Graines de Soleil pour la subvention 2010
- Etat des lieux concernant le fonctionnement de la station d'épuration dressé par M. Roland GILBERT
- Information sur l'avancée du choix du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la mairie.